

DOSSIER DE PRESSE

Cérémonie de remise de la Carte du combattant et de la Croix du combattant



***Mercredi 13 décembre 2017 à 18 h 30
à la Préfecture du Cher - Salle du Duc Jean***

Contacts presse :

Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication : 02 48 67 34 36 – pref-communication@cher.gouv.fr

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

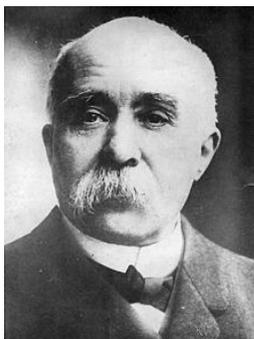
Tél. : 02 48 67 18 18 - Télécopie : 02 48 67 34 44 - www.cher.gouv.fr

 [@Prefet18](https://twitter.com/Prefet18)  Préfet du Cher

Sommaire

Sommaire.....	1
La création de la carte du combattant	2
Les territoires et périodes éligibles à l'obtention de la carte	3
Les récipiendaires qui recevront leur croix et leur carte le 13 décembre	6

La création de la carte du combattant



Le 20 novembre 1917, à l'occasion de son discours de politique générale au Sénat, Georges Clémenceau, alors président du conseil et ministre de la guerre déclara à propos des combattants de la première guerre mondiale : « Ils ont des droits sur nous ».

Cette formule résume à elle seule l'action menée au lendemain de la grande guerre par les associations d'anciens combattants soutenues par de nombreux parlementaires pour faire reconnaître par la nation un statut particulier à ceux qui avaient participé aux combats. Leur action fut couronnée de succès avec la loi du 19 décembre 1926 qui créa la carte du combattant au profit des anciens combattants puis avec la loi du 28 juin 1930 créant un insigne officiel dénommé « Croix du combattant », attribué et réservé aux anciens combattants titulaires de la carte du combattant.

La règle générale pour obtenir la carte du combattant était d'avoir servi pendant 90 jours dans une unité qualifiée de combattante par le ministre de la défense. D'autres critères avaient également été retenus : évacuation pour blessure reçue ou maladie contractée en unité combattante, blessure assimilée à une blessure de guerre quelle que soit la nature de l'unité, capture et détention par l'adversaire. Les mêmes critères d'attribution ont été retenus pour les combattants du second conflit mondial et de la guerre d'Indochine.



En raison de la nature des opérations en Afrique du Nord (AFN), les membres de la commission de la carte du combattant ont été amenés à définir un concept nouveau : la notion d'action de feu ou de combat. En 1998, un critère d'assimilation entre action de feu ou de combat et durée de service ou de séjour a été introduit pour ce conflit.

Les droits à la carte du combattant ont été étendus aux opérations extérieures par la loi du 4 janvier 1993. Elle concerne les militaires des forces armées françaises ainsi que les personnes civiles qui, en vertu de décisions des autorités françaises ont participé au sein d'unités françaises ou alliées ou de forces internationales, à des opérations ou missions menées conformément aux obligations ou engagements internationaux de la France.



À partir du 1^{er} octobre 2015, les conditions historiques d'attribution de la carte du combattant ont évolué. Les combattants et anciens combattants justifiant d'une durée de service d'au moins quatre mois (ou 120 jours) effectuée sur un ou des territoire(s) pris en compte au titre de la réglementation actuelle peuvent obtenir la carte du combattant.

Les territoires et périodes éligibles à l'obtention de la carte

Ce sont des arrêtés ministériels élaborés par le Service historique de la défense (SHD) à partir des journaux de marches et opérations (JMO) des unités engagées qui définissent les unités qualifiées de combattantes et procèdent à des relevés d'action de feu ou de combat. Le tableau suivant reprend l'ensemble des territoires et des périodes éligibles à la carte du combattant (liste arrêtée au 9/5/2017).

TERRITOIRES	PERIODES
AFGHANISTAN Pays et eaux avoisinants Opérations HERACLES, PAMIR, ENDURING FREEDOM, ARES et EPIDOTE	du 03/10/01 au 02/10/15
BARKHANE Sur les territoires de la République islamique de Mauritanie, de la République du Sénégal, de la République du Mali, de la République algérienne démocratique et populaire, de la République de Côte d'Ivoire, du Burkina Faso, de la République du Niger, de la Libye, de la République du Tchad, de la République fédérale du Nigeria, de la République du Cameroun et de la République centrafricaine	du 01/08/14 au 31/07/18
BOSNIE-HERZEGOVINE mission de police de l'Union européenne (MPUE)	du 01/01/03 au 31/12/09
CAMBODGE Pays limitrophes et leurs approches maritimes et aériennes	du 01/11/91 au 31/10/94
CAMEROUN Régions de Wouri, Mungo, N'kam, Bamiléké, Kribi, N'tem, Sanaga maritime, Nyong et Kélié, Nyong et Sanaga, Djà et Lobo	1 ^{ère} période : du 17/12/56 au 31/12/58 2 ^{ème} période : du 01/06/59 au 28/03/63
CHAMMAL Sur les territoires de la Syrie, de l'Irak, de la Turquie, de la Jordanie, du Liban, des Emirats Arabes Unis, de l'Arabie Saoudite, du Koweït, de Bahreïn, du Qatar, et de Djibouti et eaux avoisinants	du 15/08/14 au 14/08/18
CONGO Territoire du Congo et pays limitrophes	du 19/03/97 au 18/03/00
COTE D'IVOIRE et ses approches maritimes, opération LICORNE et opération ONUCI	du 19/09/02 au 17/09/14
Opération CALAO (ONUICI)	du 18/09/16 au 17/09/19
EGYPTE Opération FMO (force multinationale et observateurs)	du 01/09/14 au 31/08/18
GABON	du 02/06/03 au 01/06/11
REGION DU GOLFE PERSIQUE ET GOLFE D'OMAN Opérations maritimes	du 30/07/87 au 29/07/03
Opérations militaires	du 30/07/90 au 29/07/03
REPUBLIQUE D'HAITI et des pays et eaux avoisinants Mission des nations unies de stabilisation en Haïti (MINUSTAH)	du 19/02/04 au 18/02/16
HERACLES MER Sur les eaux de l'océan Indien et du golfe arabo-persique	du 03/10/15 au 02/10/19
IRAK Frontières irano-irakienne (opération RAMURE) et turko-irakienne (opération LIBAGE)	du 01/04/91 au 20/07/91
JORDANIE Dans le cadre de l'opération Tamour sur le territoire du royaume de Jordanie	du 06/08/12 au 05/08/18

TERRITOIRES	PERIODES
KOSOVO Mission des nations unies au Kosovo (MINUK)	du 10/06/99 au 09/06/09
LIBAN	du 22/03/78 au 22/03/07
REPUBLIQUE DU LIBAN ET ISRAËL et leurs eaux avoisinantes Opérations DAMAN (FINUL) et BALISTE	du 02/09/06 au 31/08/18
REPUBLIQUE DU LIBERIA Mission des Nations unies au Libéria	du 01/05/11 au 30/04/17
LIBYE Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste, pays et eaux avoisinants dans le cadre de l'opération HARMATTAN	du 18/03/2011 au 31/10/2011
MADAGASCAR	du 30/03/47 au 01/10/49
MALI Dans le cadre de l'opération « Serval » sur les territoires de la République du Mali, de la République Islamique de Mauritanie, de la République de Sénégal, de la République de Côte d'Ivoire, du Burkina Faso, de la République du Niger et de la République du Tchad	du 10 janvier 2013 au 9 janvier 2015
EUTM MALI	du 10/01/15 au 09/01/19
MINUSMA	du 01/08/16 au 31/07/18
MAURITANIE	1 ^{ère} période : du 01/01/57 au 31/12/59 2 ^{ème} période : du 01/11/77 au 30/10/80
MINURSO Sur les territoires du Maroc et de la Mauritanie	du 01/05/15 au 30/04/19
OUGANDA	du 02/06/03 au 01/06/11
MEDITERRANEE ORIENTALE (Suez)	du 30/10/56 au 31/12/56
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE Opération Boali	1 ^{ère} période du 20/09/79 au 19/09/82 2 ^{ème} période du 18/05/96 au 17/05/99 3 ^{ème} période du 03/12/02 au 01/12/14
Dans le cadre de l'opération menée au titre de la police des Nations unies (MINURCAT)	1 ^{ère} période du 25/09/07 au 24/09/08 2 ^{ème} période du 15/03/09 au 14/03/11
Dans le cadre de l'opération EUFOR Tchad/RCA sur le territoire du Tchad, de la République centrafricaine et pays avoisinants	du 28/01/08 au 27/01/10
Dans le cadre de l'opération « SANGARIS » sur les territoires de la RCA, Cameroun et Tchad	du 05/12/13 au 04/12/17
Dans le cadre de l'opération EUMAM-RCA (European Union Military Advisory Mission)	du 19/01/15 au 18/01/17
MINUSCA	du 01/08/16 au 31/07/18
EUTM RCA	du 01/08/16 au 31/07/18
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO Opérations Mamba, MONUC et MONUSCO	du 02/06/03 au 01/06/19
RWANDA Territoire du Rwanda et ses pays limitrophes	du 15/06/94 au 14/06/97
SOMALIE Somalie et ses approches maritimes et aériennes	du 03/12/92 au 02/12/95
République fédérale démocratique d'Ethiopie, de République de Somalie et ses eaux avoisinantes	du 23/09/08 au 22/09/14
Dans le cadre de la mission de l'Union africaine de Somalie (African Mission in Somalia)	
Républiques de la Somalie, du Kenya, du Yemen et de Djibouti, Le Sultanat d'Oman et leurs eaux avoisinantes ainsi que sur les eaux de la mer Rouge dans le cadre de l'Opération ATALANTA	du 08/12/08 au 07/12/15

TERRITOIRES	PERIODES
<p align="center">TCHAD</p> <p>et pays avoisinants, notamment le Cameroun (Tacaoud, Silure, Manta, EPERVIER)</p> <p>Dans le cadre de l'opération menée au titre de la police des Nations unies (MINURCAT)</p> <p>Dans le cadre de l'opération EUFOR Tchad/RCA sur le territoire du Tchad, de la République centrafricaine et pays avoisinants</p>	<p align="center">du 15/03/69 au 31/12/15</p> <p>1^{ère} période : du 25/09/07 au 24/09/08 2^{ème} période : du 15/03/09 au 14/03/11</p> <p align="center">du 28/01/08 au 27/01/10</p>
<p align="center">TIMOR ORIENTAL</p>	<p align="center">du 16/09/99 au 15/09/01</p>
<p align="center">EX YUGOSLAVIE</p> <p>Yougoslavie, Slovénie, Croatie, Pays Limitrophes et eaux avoisinantes</p> <p>Forces multinationales en Ex-Yougoslavie, Kosovo pays limitrophes et eaux avoisinantes</p> <p>Opérations TRIDENT, SALAMANDRE, ASTREE et PROXIMA</p>	<p align="center">du 01/01/92 au 31/12/94</p> <p align="center">du 01/01/95 au 31/12/15</p>
<p align="center">ZAÏRE (ex Congo Belge)</p>	<p align="center">du 13/05/78 au 12/05/81</p>

Les récipiendaires qui recevront leur croix et leur carte le 13 décembre 2017

Grade	NOM	PRENOM	ARMEE	CONFLIT OPERATION
Monsieur	ANDRIAU	Pascal		ex Yougoslavie
Monsieur	BART	Etienne		ex Yougoslavie
Monsieur	BOISJOT	Daniel		ex Yougoslavie
Monsieur	BORONAT	Raymond		AFN
Monsieur	BROSSARD	Philippe		Tchad
Adjudant chef	DEVEAUX	Olivier	GENDARMERIE	Congo
Sergent chef	DUPRAT	Alexandre	AIR	Mali
Adjudant chef	FABRE	Olivier	AIR	Golfe persique
Monsieur	GIRARD	Jean Pierre		Liban
Adjudant	KELSEN	Christophe	AIR	Tchad
Sergent chef	LARROQUE	Léo	TERRE	Barkhane
Adjudant	LAUBIER	Bastien	AIR	Barkhane
Monsieur	PARIS	Marc		ex Yougoslavie
Adjudant	SOUCHAUD	Gwenaelle	AIR	Tchad
Monsieur	TRICHOT	Henri		AFN
Adjudant chef	VILBOIS	Stéphane	AIR	Barkhane